GROUPE	14	FONGICIDE

QUINTOZENE 75 WP

Fongicide

COMMERCIAL

GARANTIE : Quintozène 75 %

NO D'HOMOLOGATION 27416
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI



ATTENTION POISON

AVERTISSEMENT — IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 1 - 50 kg

Fabriqué par :

AMVAC CHEMICAL CORPORATION
4100 East Washington Boulevard
Los Angeles, California 90023 USA
(323) 264-3910

Distribué par :
UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
Canada N0L 1G5

PRECAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Cause une irritation des yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Sensibilisant cutané potentiel de la peau. Nocif si avalé. Ne pas respirer sa poussière ou le brouillard de pulvérisation. Peut causer une irritation de la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Quand manipule ce produit, porter des gants résistant aux produits chimiques. Se laver à fond après toute manutention et avant de manger, boire ou fumer. Ne pas contaminer les denrées alimentaires ni les aliments pour animaux.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportéeaux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidusacceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le siteInternet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS :
En cas de contact avec la peau, laver au savon et à l'eau. En cas de contact avec les yeux, les rincer à grande eau et recourir à des soins médicaux. En cas d'ingestion, faire vomir la personne à l'aide d'une solution de sel. Appeler immédiatement un médecin ou contacter un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Un oedème pulmonaire pourrait se développer. Dans un tel cas, l'administration de barbituriques est salutaire. Éviter l'adrénaline et la morphine. L'oxygène pourrait être indiqué.

PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas contaminer les étangs, lacs, cours d'eau et autres masses d'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

ENTREPOSAGE :
Conserver le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des pesticides, engrais, aliments pour humains ou pour animaux. Conserver le produit dans son contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

ÉLIMINATION :
1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RESTRICTIONS :

NE PAS se servir du sol traité pour produire des cultures vivrières autres que des semis qui seront transplantés.
NE PAS utiliser sur des plantes d'ornement cultivées en rotation avec des cultures servant à nourrir les animaux ou les êtres humains.
NE PAS revenir dans les zones traitées moins de 12 heures après l'application.

MODE D'EMPLOI

Brocolis, choux de Bruxelles, choux, et choux-fleurs (contre la hernie des choux causée par *Plasmodiophora brassicae*) : Comme solution de transplantation, employer 1 à 3 kilogrammes par 400 litres d'eau et appliquer à raison de 250 à 350 millilitres par plant. La quantité de Quintozène utilisée devrait être basée sur la gravité de la maladie. Maintenir l'agitation pour que la poudre demeure en suspension.

PLANTES D'ORNEMENT

Bégonias, chrysanthèmes, mufliers, oeillets, poinsettias, violettes africaines et autres plantes à massif semblables (contre le rhizoctone commun causé par *Rhizoctonia*) : Appliquer 1 kilogramme par 100 mètres carrés en saupoudrant sur la surface du sol, puis en mélangeant bien le produit jusqu'à une profondeur de 5 centimètres. Comme traitement par trempage, utiliser à raison de 1 kilogramme par 1 000 litres d'eau par 100 mètres carrés de banquette ou de plate-bande. Pour profiter de meilleur résultats, appliquer sur un lit de semence bien préparé.

Iris bulbeux, jacinthes, narcisses et tulipes (contre la pourriture du bulbe causée par *Sclerotinia sclerotiorum*) : Tremper les bulbes pendant 5 minutes dans une concentration à 7,5 %, ce qui signifie 100 grammes par litre d'eau. On peut ajouter un adhésif à la solution. Maintenir une bonne agitation dans les bacs de trempage.

Dauphinelles, mufliers, pois de senteur et soucis (contre la pourriture causée par *Sclerotinia sclerotiorum*) : Avant de planter, épandre 2 kilogrammes par 100 mètres carrés en surface, puis travailler la terre pour faire pénétrer uniformément dans les 10 à 15 premiers centimètres du sol.

PELOUSES

(contre la plaque brune causée par *Rhizoctonia solani*)

Pour les pelouses de saison fraîche composées de ray-grass, de fétuque, de pâturin, d'agrostide ou d'herbes semblables) : Mélanger 90 à 125 grammes dans 10 à 20 litres d'eau pour couvrir 100 mètres carrés. Appliquer dès l'apparition de la maladie. Répéter le traitement à des intervalles de 7 à 10 jours quand le temps est chaud et humide. Arroser légèrement l'aire traitée pour faire pénétrer le fongicide dans le sol. REMARQUE : Dans certaines conditions de croissance, le gazon pourrait subir un changement temporaire de couleur. Cette décoloration n'endommagera aucunement la pelouse et elle durera peu de temps. Ne jamais donner la tonte d'une pelouse traitée à des animaux. Ne pas utiliser ce produit sur l'herbe de pâturage.

(contre la moisissure grise ou la moisissure rose des neiges causée par les pathogènes *Typhula* et *Fusarium*)

Pour les pelouses de saison fraîche composées de ray-grass, de fétuque, de pâturin, d'agrostide ou d'herbes semblables : Mélanger 250 grammes dans 20 à 40 litres d'eau pour couvrir 100 mètres carrés. Après l'application, arroser légèrement l'aire traitée pour que le fongicide traverse le gazon et atteigne le sol.

Recommandations sur la gestion de la résistance :
Gestion de la résistance, Quintozène 75WP, fongicide du groupe 14. Toute population fongique ou bactérienne peut renfermer des individus naturellement résistants à Quintozène 75WP et à d’autres fongicides ou bactéricides du groupe 14. Il peut se produire une perte progressive ou complète d’efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d’autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d’action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l’acquisition de la résistance aux fongicides :

• Dans la mesure du possible, alterner le Quintozène 75WP ou les fongicides du même groupe (14) avec des fongicides appartenant à d’autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

• Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d’un groupe différent, si cet emploi est permis.
• Utiliser les fongicides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d’utilisations antérieures de pesticides et sur l’assolement, et faisant place à la possibilité d’intégrer des pratiques de labour (ou d’autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d’autres formes de lutte chimique.
• Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l’acquisition d’une résistance.
• Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d’employer le produit et passer à un autre fongicide ou bactéricide ayant un site ou un mode d’action différent, si possible.
• Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
• Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser à AMVAC au 1-323-264-3910 ou visiter le site www.amvac-chemical.com.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.